

Charte des stages en résidence de la Compagnie Les Toupies

« L'association Compagnie Les Toupies a pour but un travail de recherche artistique, la création et la diffusion de spectacles, la transmission et l'apprentissage d'un savoir par la mise en place d'ateliers et de stages de pratiques artistiques au bénéfice de ses membres adhérents et de toute structure qui en fait la demande. Dans une démarche inclusive, elle s'adresse à toute personne désirant participer à son projet, en particulier les personnes en situation de handicap. »

Elle organise des stages de cinq jours en résidence en province. Ces stages de pratiques artistiques (Théâtre – Danse - Arts plastiques et Musique) permettent aux participants d'explorer et d'approfondir leur créativité au sein d'un collectif.

Les stages sont réservés aux adhérents adultes de l'association qui ont participé à au moins une journée de stage à Paris. Les responsables se réservent le droit de refuser une inscription et d'en préciser la cause.

Les stages sont encadrés par

- 2 à 3 intervenants artistiques : salariés responsables des ateliers
- 2 personnes chargées de la vie quotidienne : un AMP responsable et un Service civique, adjoint.
- 1 personne chargée de la cuisine.

1/ Les participants reconnaissent et respectent l'autorité des encadrants artistiques et vie quotidienne. L'équipe tutoie tous les participants et les participants peuvent tutoyer les membres de l'équipe.

2/ Les inscriptions et questions d'organisation avant le stage sont à voir avec Mr Rémi Jacquot, administrateur.

3/ Les questions d'organisation pendant le stage et liés à l'intendance sont à voir avec le responsable de la vie quotidienne.

4/ Les questions de santé ponctuelles et traitements médicaux sont à voir avec le responsable de la vie quotidienne.

5/ Les questions liées aux ateliers artistiques sont à voir avec les responsables artistes.

6/ Par mesure de sécurité, il n'est pas possible de sortir seul. (Voir le règlement des lieux qui nous accueillent – Le responsable de la vie quotidienne doit savoir où vous êtes)

7/ Les éventuels achats se font en gare au départ ou à l'arrivée.

8/ Le respect de soi et des autres en ce qui concerne l'hygiène, les comportements, les paroles sont absolument nécessaires à une bonne entente du groupe. Chacun s'engage à exprimer s'il y a un problème.

9/ Les rapports intimes entre adultes sont tolérés dans la discrétion pour les couples établis et reconnus, ayant déjà une vie maritale, comme indiqué dans le règlement intérieur des stages chrysalide. Ils ne sont pas tolérés pour les autres.

10/ Sont interdits, comme le prévoit la loi, les rapports intimes entre adultes dont l'un n'est pas consentant, les rapports intimes entre un adulte et un mineur consentant ou non, les attouchements et les agressions verbales.

En signant cette charte les deux parties s'engagent à la respecter. Le non respect de cette charte entraînera des avertissements pouvant aboutir à l'exclusion du stage.

Le participant :

Je soussigné.....
atteste avoir pris connaissance et avoir compris
la charte après une explication orale claire

Fait à.....Le.....
Signature du participant et du responsable légal
le cas échéant

Le responsable :

Je soussigné.....
atteste avoir expliqué la charte de façon claire
et concrète à

Fait à.....Le.....
Signature

